

PISTE DE TALIÈRE SUR LE DOMAINE DES KARELLIS  
ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE DE SKI ALPIN  
Arrêté du 28 septembre 2022

Native et habitante de la vallée de la Maurienne, je fréquente les stations aussi bien en été qu'en hiver et, de fait, je me sens concernée par tous leurs projets de développement.

Le public, malheureusement, n'a que le court moment de l'enquête pour étudier le projet et dire ce qu'il en pense.

Ces dossiers sont souvent lourds, techniques et il est nécessaire de faire un gros effort pour tout lire et tout comprendre. Ce sont des dossiers qui coûtent cher aux collectivités (donc à nous contribuables) et leur prennent beaucoup de temps.

Nous pourrions donc nous attendre à ce qu'ils soient clairs, sincères, argumentés sans fausses allégations.

Or, je constate, dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres, que les faits sont souvent tordus et la réalité biaisée.

Même la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale estime ne pas pouvoir émettre un avis éclairé.

Je ne retiendrai que quelques affirmations :

- La piste est déclarée bleue. En regardant les plans c'est, en fait, une rouge (au moins).
  - Cette piste n'a absolument rien à voir avec la liaison Albiez-Les Karellis. Ce n'est pas l'avis de l'Autorité environnementale. Dans sa réponse, la collectivité essaie de noyer le poisson mais ne répond pas clairement.
  - Le télésiège des Chaudannes. Il s'agit d'un "remplacement". Alors pourquoi les travaux sont-ils suspendus par décision de justice ?
  - Cette piste n'entraînera pas de flux de nouveaux skieurs, ne détruira rien, ne nécessitera pas la création de nouveaux lits. Là encore, un examen approfondi des documents du Schéma de Cohérence Territoriale montre bien que la station des Karellis suit les autres stations, veut agrandir son domaine skiable et créer de nouveaux lits pour une nouvelle clientèle
  - Cette piste désengorgera d'autres pistes du secteur, d'autres remontées mécaniques.
- Rien, dans le dossier, (pas de comptage de passages, pas de preuves d'attente au pied des remontées), qui puisse étayer ces affirmations.

Alors pourquoi cette volonté de destruction des paysages, des biodiversités pour créer une piste dans un endroit encore vierge où les skieurs hors piste et de randonnée peuvent se faire plaisir l'hiver ? Où le printemps, l'été et l'automne les promeneurs et randonneurs peuvent profiter de la beauté et de la quiétude du lieu ?

Compte tenu de l'avenir incertain du tout ski, du réchauffement climatique et de la disparition de la biodiversité, nous devons faire la part de l'indispensable, de l'utile et du superflu.

Cette piste est-elle indispensable voire ne serait-ce qu'utile à la station ? Rien dans ce dossier ne le prouve.

La station des Karellis est équilibrée, avec un modèle économique et social qui fonctionne bien. C'est une station familiale (3 000 lits), une des moins chères de Maurienne, avec un excellent "rapport au lit", un domaine skiable largement suffisant avec 65 kms de pistes.

N'a-t-elle rien de mieux à faire que de détruire des paysages, des espèces protégées et de la biodiversité ?

N'a-t-elle rien de mieux à faire qu'envisager aujourd'hui encore la liaison avec sa voisine ALBIEZ ?

Est-ce bien raisonnable encore de réduire les espaces naturels, d'artificialiser la montagne ?

Aujourd'hui, les réflexions sont au maintien de l'existant, à la diversification de l'accueil (tourisme 4 saisons).

Bien sûr que, nous, habitants des stations sommes conscients que nous vivons, en grande partie, de l'activité touristique. Le bon sens veut que nous maintenions ce qui existe et que nous allions vers une transition nécessaire.

Cela ne nous autorise plus à continuer de détruire. Les espaces naturels représentent un grand atout pour l'avenir. La nature non artificialisée sera toujours là quand les glaciers auront fondu et que la neige se fera de plus en plus rare.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis très défavorable à l'aménagement de cette piste et au ravage de la zone de Talière.

Merci de votre attention.

Martine NORAZ,